

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2025	047	11
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 12 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 12 septembre 2025	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et MME TISSOT, formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :</b> 24	<b>Absents représentés :</b> MME MILLER par M. FROGER, M. DELAHAIE par M. MONROIG, M. LEDUC par M. MATT, MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX, MME NOEL par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD.
<b>PRÉSENTS :</b> 16	<b>Absent excusé :</b> M. BETTI
<b>VOTANTS :</b> 22	<b>Absent :</b> M. JACQUIN
	M. LAURENT a été élu secrétaire de séance.

**APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026**

Le Maire expose à l'assemblée que la commune a mis en place, depuis 2014, un dispositif de Bourse au Permis de Conduire. Ce dispositif vise à favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, un outil essentiel pour leur insertion sociale et professionnelle. Il contribue également à la lutte contre l'insécurité routière et répond à des besoins financiers qui ne sont pas toujours à la portée de toutes les familles.

Cette bourse s'adresse aux jeunes :

- Âgés de 15 à 25 ans,
- Résidant sur la commune d'Egly,
- S'engageant à réaliser un projet d'intérêt collectif au service de la Ville d'Egly, d'une durée de 35 heures consécutives (sauf cas de force majeure).

Afin de mieux répondre aux attentes des jeunes et de tenir compte de l'évolution du coût du permis, le montant de la bourse est désormais fixé à 350 € (contre 300 € les années précédentes).

Par ailleurs, afin d'assurer une gestion équitable et adaptée aux capacités financières de la commune, le nombre de bénéficiaires sera limité à 10 jeunes par an. Les dossiers complets seront examinés dans l'ordre chronologique de leur dépôt.

La bourse sera versée directement à l'auto-école partenaire choisie par le bénéficiaire (Courtois Driving School ou ECFR d'Egly), après validation de la réalisation complète du projet d'intérêt collectif.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU la convention entre la Ville d'Egly et les auto-écoles partenaires,

VU la charte entre la Ville d'Egly et les bénéficiaires de la bourse,

VU l'avis favorable de la commission des finances et des affaires administratives le 10 septembre 2025,

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 091-219102076-20250918-ACTE202504711-DE



**CONSIDÉRANT** que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

**CONSIDÉRANT** que son obtention contribue à la lutte contre l'insécurité routière,

**CONSIDÉRANT** que son coût peut représenter un frein pour certaines familles,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** de maintenir le dispositif de la Bourse au Permis de Conduire tel que présenté.

**FIXE** le montant de cette bourse à 350 € par bénéficiaire, pour une durée totale de 35 heures consécutives d'intérêt collectif.

**DÉCIDE** que le nombre de bénéficiaires est limité à 10 par année, sélectionnés en fonction de l'ordre chronologique de dépôt des dossiers complets.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et à signer les conventions avec les auto-écoles partenaires et les bénéficiaires.

**CHARGE** le Maire de l'attribution des bourses dans la limite des crédits ouverts au budget.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits aux budgets de la commune.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 22/09/25  
et de la publication le : 23/09/25

Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,  
Le Maire

Edouard MATT